



SÉCURITÉ

D.L.

10 conseils pour rebuter les voleurs

Simplicité peut rimer avec efficacité. Avant de recourir à l'électronique, il faut passer en revue les moyens classiques : verrous, barreaux, et autres blindages. En dix points, comment mettre en œuvre une bonne dissuasion.

En ces temps de progrès techniques fulgurants, les méthodes de la plupart des cambrioleurs évoluent peu : arrachement ou forçage de la serrure avec des pinces ou un gros tournevis, forçage des portes ou des volets à la pince monseigneur, bris de vitres. Contre ces attaques rudimentaires, les protections mécaniques traditionnelles, serrures, blindages ou barreaux ne sont pas invulnérables, mais font perdre du temps à l'intrus et l'obligent à casser, donc à faire du bruit, ou l'incitent à aller tenter sa chance ailleurs. Voici les principaux points à garder présents à l'esprit.

1 - La meilleure protection sera inefficace si elle est inadaptée ou mal posée. A défaut de certification des entreprises de serrurerie-métallerie, choisissez-en une titulaire de la qualification Qualibat 4411 et adhérente de l'Union des syndicats de métalliers de France (10, rue du Débarcadère 75852 Paris Cedex 17). ou faites jouer le bouche à oreille dans votre voisinage.

2 - La porte du logement reste principal point d'entrée des cambrioleurs. Sa protection est donc une priorité. Cependant, une serrure de haut niveau, à clef in copiable, ne sert à rien sur une porte dépourvue de blindage, donc facile à percer, ou facile à forcer en l'absence de profils anti pinces correctement posés. Et la meilleure porte ne vaut rien si elle est posée sur un chambranle ancien en bois facile à arracher. L'idéal reste le bloc complet et homogène : serrure multipoint sur une porte blindée protégée par des profils anti pinces, avec des gonds soudés sur un chambranle métallique solidement ancré dans la maçonnerie.

3 - Prévoyez un blocage du système d'ouverture

des fenêtres ou des baies vitrées accessibles : poignée avec serrure, verrou ou même une simple vis de blocage en bas de la tringlerie.

Beaucoup de voleurs font un trou dans la vitre pour atteindre la poignée d'ouverture mais, si celle-ci résiste, renoncent à casser toute la vitre pour passer au travers. Pour bloquer une baie coulissante, un simple tasseau de bois posé dans le rail peut suffire. Les vitres antieffraction, les volets ou grilles roulants en métal sont une protection lourde exigeant une pose soignée. De plus, leur installation n'est pas toujours possible techniquement ou juridiquement, notamment dans une copropriété.



4 - En maison individuelle, sachant qu'une protection totale est impossible, la démarche la plus rationnelle est de se fixer un budget et de voir avec un bon professionnel comment l'utiliser au mieux. Outre la porte d'entrée, les portes de cave-souvent peu visibles - et les soupiraux sont les principaux points névralgiques. Pour être efficaces, des barreaux doivent avoir 2 cm de diamètre minimum, 11 cm d'écartement maximum, et être profondément scellés (4 à 5 cm en tableau, 12 à 15 cm en applique). Quant à la porte du garage, elle est particulièrement difficile à protéger. Mieux vaut renforcer la porte de communication entre le garage et l'habitation.

5 - Un petit coffre-fort scellé dans le sol ou encastré dans un mur de fondation peut protéger les bijoux et petits objets auxquels vous tenez le plus, dans la mesure où le premier cambrioleur venu n'aura pas le matériel ou le temps nécessaire pour le forcer ou l'arracher.

6 - Les protections, quelles qu'elles soient, doivent être simples à utiliser, sinon vous cesserez vite de les mettre en œuvre pour vos courtes absences. Or un vol peut être perpétré en quelques minutes. De même, utilisez-les la nuit

quand vous dormez, ou quand vous êtes dans votre jardin : les vols dans de telles circonstances sont relativement fréquents.

7 - Ne fermez pas les portes intérieures ou les meubles de votre logement: un voleur les forcera sans difficultés ni ménagements, ce qui ne fera qu'aggraver les dégâts.

8 - N'aidez pas les voleurs par votre imprudence, par exemple en gardant de grosses sommes d'argent chez vous. Ne multipliez pas les doubles de vos clés, qui risquent de finir entre des mains malintentionnées, et faites changer vos canons de serrure dès qu'un exemplaire a été volé ou perdu.

9 - Donnez des signes visibles de votre présence

et assurez à votre habitation une apparence d'occupation. Ne laissez pas, sur votre porte, de petits messages signalant votre absence. Une lampe sur minuterie peut simuler une présence



dans la maison. Lorsque vous partez en vacances, demandez à une personne de confiance de relever votre courrier et, le cas échéant, d'ouvrir et fermer les volets.

10 - Et puis dans tous les cas, si vous apercevez ce qui ressemble à un cambriolage ou au déménagement d'un voisin absent qui ne vous aurait pas dit qu'il partait, notez l'immatriculation des véhicules et alertez le voisinage et si besoin la gendarmerie.

Les erreurs à ne pas commettre

La plupart des cambriolages sont d'une grande banalité : les voleurs utilisent toujours les mêmes méthodes, et les victimes commettent les mêmes erreurs.

Voici les plus couramment signalées.

- Ne posez pas de serrure ou de verrou haute sécurité, ni de blindage sur une porte ancienne ou en mauvais état : ses autres points faibles (chambranle et gonds) les rendront inefficaces.
- Ne faites pas entrer n'importe qui sous prétexte de quête, de sondage ou autre. Demandez au visiteur sa carte professionnelle, et en cas de doute appelez le service dont il se réclame.
- Ne laissez pas ouvertes sans surveillance les portes ou fenêtres facilement visibles et accessibles de la rue : quelques minutes peuvent suffire à un voleur rapide et discret.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin ou ne rangez pas dans un appentis facilement accessible une échelle ou des outils qu'un voleur pourrait utiliser. ■



En cas d'agression

- N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.
- Appelez au secours en criant aussi fort que vous le pouvez. Si vous disposez d'un sifflet, n'hésitez pas à l'utiliser ; il attirera plus facilement l'attention des passants.
- Notez le signalement de votre agresseur : âge apparent, taille, corpulence, couleur de la peau, couleur et coupe de cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire.
- Si vous le pouvez, relevez les caractéristiques du véhicule

utilisé (couleur, type, marque, numéro d'immatriculation), direction de fuite, etc.

- Alertez immédiatement la police ou la gendarmerie en composant le 17 ou le 112.
- Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le Code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déferés à la justice. ■



LE PIETON

a été mis au courant d'un cambriolage évité grâce au bon réflexe citoyen de deux marseillois.

Voici le message dont l'auteur, parfaitement identifié, souhaite rester anonyme :

« Il faut donc remercier Mme B. et M. S. de NANTILLY qui n'ont pas hésité à intervenir lorsqu'ils ont vu 3 hommes sauter un mur de clôture un samedi à 11h45.

Ils les ont faits fuir, pris leur numéro d'immatriculation (fausses plaques évidemment !!!) et ont appelé les gendarmes.

Vraiment un grand merci pour un cambriolage évité. » ■